

Le libre-échange

Je rappelle à la Chambre qu'au début de ce débat, un document du Cabinet est tombé entre les mains de l'opposition. Ce document décrit la stratégie de communications à laquelle le gouvernement devait recourir au moment d'amorcer le débat sur cet accord commercial. En quoi cette stratégie devait-elle consister? Elle consistait essentiellement à maintenir les Canadiens dans l'ignorance, précisant que si les Canadiens devaient découvrir le pot aux roses, ils s'opposeraient à cet accord. Voilà ce que dit le document. Il ne s'agit pas là d'une invention . . .

M. McDermid: Montrez-le!

M. Axworthy: Nous en avons l'intention. Je me ferai un plaisir de le déposer. Je serais enchanté qu'il figure au compte rendu.

En fait, le gouvernement s'en est tenu à cette stratégie depuis le début du débat. A-t-il jamais fourni au Parlement quelque preuve précise que ce soit pour appuyer ses allégations? Non. Alors qu'il comparaisait devant un comité des Communes, M. Ritchie, le négociateur adjoint, a répondu qu'il n'avait pas les études propres à justifier ses allégations au sujet des emplois quand on les lui a demandées.

M. Horner: Le Conseil économique du Canada les a.

M. Axworthy: Je vous arrête. Je viens d'entendre un écho de la chambre mentale des ministériels selon lequel le gouvernement s'appuierait sur le rapport du Conseil économique pour justifier sa conduite. Si c'est bien là-dessus que les ministériels se fondent, puis-je demander pourquoi le Conseil économique n'a pas inclus dans son rapport en tant qu'élément essentiel le secteur des services pour justifier ses prévisions quant aux emplois? Le secteur des services comporte 60 ou 70 p. 100 de tous les emplois, mais il ne figure pas dans le rapport du Conseil. Qui plus est, le Conseil économique déclare dans son rapport que ses extrapolations se fondent sur l'hypothèse selon laquelle le Canada ne sera pas assujéti aux lois des États-Unis en matière de commerce extérieur. Avons-nous obtenu de ne pas être assujéti à ces lois? Bien sûr que non. Vous savez maintenant ce qu'il y a lieu de penser du rapport du Conseil économique.

Si c'est là le roseau chétif sur lequel le gouvernement a étayé sa position, que Dieu protège le Canada. En fait, le directeur du Conseil économique du Canada lui-même a déclaré que son organisme était incapable d'élaborer des prévisions à partir de l'accord actuel. Il a dit qu'il faudrait attendre au moins jusqu'en février pour obtenir les chiffres. Entre-temps, bien sûr, le premier ministre aura déjà signé l'accord. Voilà en quoi consiste la preuve invoquée par le gouvernement.

Parlons-en maintenant d'un autre épisode de cette affaire. Le gouvernement a déposé son document du 4 octobre en disant qu'il fallait quelques jours pour le faire peaufiner par les avocats et que nous aurions ensuite quelques mois pour le débattre. Un comité a été formé avant que le document définitif ne soit prêt. On a donné ordre au comité d'écouter les Canadiens et, évidemment, la majorité de ses membres étaient si démocrates qu'ils ont défait les propositions visant à envoyer des invitations au grand public. Ils ont refusé parce qu'ils ne voulaient pas que le grand public corrompe le processus de leur comité.

Dans chaque ville, nous avons demandé qu'on prolonge les heures d'audience. Évidemment, on ne nous l'a pas permis.

Nous n'avons eu droit qu'à une journée d'audience dans chaque capitale provinciale pour entendre les exposés. Dans la province de Québec, qui compte six millions d'habitants, nous n'avons entendu que six exposés. C'est un échantillon très représentatif de la société québécoise, sans parler des autres provinces.

Comme au temps de la Chambre étoilée, c'est peut-être cette interprétation arbitraire et inquisitoriale que les conservateurs se donnent de la démocratie qui les amène à refuser aux gens le droit de participer, mais ce n'est certainement pas un examen suffisant et on n'a certainement pas permis aux Canadiens de se faire entendre.

Nous sommes arrivés ensuite au point où nous en sommes actuellement. Nous étions censés recevoir le rapport du comité, mais l'accord a déjà été conclu, et on nous a dit que nous ne pouvons rien y changer. C'est un mariage forcé. Il n'y a pas d'autres mots pour cela. C'est un revolver pointé sur la tempe du public canadien. Le marché était déjà conclu avant même d'être rendu public.

Nous en connaissons d'avance les conséquences. L'archevêque anglican, qui est le primat du Canada, a fait une déclaration très importante devant le comité. Il a dit que le gouvernement a l'obligation morale d'expliquer les conséquences de ses actes et qu'il ne l'a pas fait. Nous attendons toujours qu'il remplisse cette obligation.

• (1210)

Le processus est explicite. Je soutiens qu'il n'est pas conforme à l'intérêt national de négliger complètement les droits démocratiques dans ce pays, surtout parce que le gouvernement applique ce qu'on ne peut s'empêcher d'appeler le gros mensonge de la propagande. La ministre a répété ce mensonge ce matin quand elle a dit qu'il ne s'agissait que d'un accord commercial.

L'accord que nous débattons va beaucoup plus loin que le processus conventionnel qui consiste à éliminer certaines barrières tarifaires ou non tarifaires. Comment une ministre peut-elle prétendre qu'il s'agit seulement d'un accord commercial quand on limite clairement le droit du Parlement de légiférer à l'avenir sur les questions relatives aux investissements étrangers? Comment le gouvernement peut-il dire que ce n'est qu'un accord commercial quand on y constate une limitation directe du droit des gouvernements fédéral et provinciaux d'instituer plus tard des sociétés d'État comme ils l'entendent? Comment peut-il dire que ce n'est qu'un accord commercial quand nous voyons clairement prescrite, limitée et entravée par cet accord la façon dont nous administrons nos ressources et établissons les prix pour nos ressources énergétiques et autres?

Aux termes de l'article 409, il n'est plus possible d'imposer des prix discriminatoires sur les marchandises. On ne peut guère dire que ce n'est qu'un accord commercial, alors que chaque administration qui souhaite faire commerce d'une marchandise ou d'un service avec les États-Unis ne pourra plus imposer de prix différents par mesure gouvernementale. Ce n'est pas du commerce, c'est une limitation directe de la souveraineté de chaque Parlement et assemblée législative de notre pays.